

## **Résolution adressée à Madame Cesla Amarelle, cheffe du DFJC**

### **Opposition au regroupement des classes de l'Ecole de commerce au sein des gymnases de Renens (GYRE) et de Beaulieu**

#### ***Premières et premiers concerné.e.s... dernières et derniers informé.e.s !***

• Les enseignant.e.s du Gymnase de Renens (GYRE) déplorent la communication déficiente du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de la Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV) sur cet objet. Premières et premiers concerné.e.s par le projet de regroupement des classes de l'Ecole de commerce (E) de la région lausannoise, les enseignant.e.s de Renens sont les dernières et derniers informé.e.s, alors que des communications préalables ont été faites dans d'autres gymnases.

#### ***« Pôle de compétences » vs hétérogénéité dans les gymnases***

- Cette filière présente des particularités : formation spécifique des enseignant.e.s, plans d'étude et règlements fédéraux, travaux interdisciplinaires, épreuves d'examens, promotion semestrielle. Elle implique une plus grande charge de travail pour toutes et tous.
- Toute spécialisation des gymnases, par « pôle de compétences » (maturités bilingues, regroupement d'options, etc.), se ferait au détriment de la diversité des filières et de l'origine sociale des élèves. Elle ouvrirait la voie à un possible classement des établissements et irait à l'encontre de la volonté d'intégration d'élèves à besoins particuliers au sein du gymnase, comme les élèves en situation de handicap par exemple. Où est la cohérence ?
- De plus, une orientation trop « professionnalisante » du Gymnase de Renens pourrait lui faire perdre son « identité gymnasiale » et s'accompagner d'une réduction des classes d'Ecole de maturité ou d'Ecole de culture générale.

#### ***Quelles répercussions sur nos conditions de travail, l'emploi et la qualité de la formation ?***

- Personne ne peut prédire l'évolution à venir des inscriptions dans la filière d'Ecole de commerce. Au vu des forts taux d'échec, une fusion des classes à la fin de la 1<sup>e</sup> année risquerait de mener à des sureffectifs en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, alors que les classes surchargées sont déjà depuis trop longtemps un fléau qui pénalise la qualité de notre enseignement et engage la réussite de nos élèves. La qualité de la formation est pour nous une priorité.
- Ce regroupement aurait des répercussions sur l'emploi dès la prochaine répartition (pertes d'heures dans de nombreuses files) et détériorerait le climat de travail au sein des files (tensions au moment de la répartition).

#### ***Non à la pénibilité et à la surcharge de travail !***

• L'enseignement dans la filière E implique une pénibilité ainsi qu'une surcharge de travail administratif et pédagogique. La complexité des situations d'élèves à gérer, les travaux interdisciplinaires et les stages, le nombre de notes plus élevé dans certaines disciplines constituent autant de tâches supplémentaires insuffisamment prises en compte. L'application contraignante de plans d'études détaillés élaborés au plan fédéral – qui se révèle irréalisable dans certaines disciplines – constitue non seulement une atteinte à la liberté pédagogique mais fragilise l'enseignant.e, ainsi placé.e dans l'incapacité de remplir sa tâche.

### ***Du respect et des négociations !***

- Des conférences des maîtres extraordinaires et précipitées avaient déjà eu lieu à l'automne 2015 sur l'Ecole de commerce. Une nette majorité d'entre elles avait refusé de cautionner dans les conditions prévues par le DFJC l'arrivée des classes de E au sein des gymnases. Notamment car l'information quant aux circonstances était déjà déficiente de la part du département. La manière actuelle de procéder confirme le manque de considération apportée aux enseignant.e.s par la DGEP et la légèreté avec laquelle des changements fondamentaux touchant à la qualité de la formation au gymnase sont traités.
- Des négociations spécifiques sur l'Ecole de commerce s'ouvrent en janvier 2019 entre la DGEP et les syndicats, à la demande de ceux-ci. Les questions soulevées par un projet de regroupement doivent y être abordées.

**Au vu de ces éléments, les enseignant.e.s du Gymnase de Renens réuni.e.s en Assemblée générale le mardi 27 novembre 2018 s'opposent au regroupement des classes d'Ecole de commerce à Renens et Beaulieu, demandent l'ouverture de négociations à ce sujet et mandatent les syndicats SSP et SUD pour y porter et défendre leurs revendications.**

<b>Répartition actuelle des classes d'Ecole de commerce dans les gymnases de Lausanne et environs</b>				
	<b>Classe de 1E</b>	<b>Classe de 2E</b>	<b>Classe de 3E</b>	<b>Total de classes de E</b>
<b>Auguste Piccard</b>	0	0	0	0
<b>Beaulieu</b>	2	2	2	6
<b>Bugnon-Ours</b>	1	2	1	4
<b>Bugnon-Sévelin</b>	0	0	0	0
<b>Chamblandes</b>	2	2	2	6
<b>Cité</b>	0	1	1	2
<b>Provence</b>	0	0	0	0
<b>Renens</b>	1	1	2	4
<b>Gymnases de Lausanne et env.</b>	6	8	8	22

*Cette résolution a été votée à l'unanimité par les 27 collègues présent.e.s à l'Assemblée générale des enseignantes et enseignants du Gymnase de Renens qui s'est tenue le mardi 27 novembre 2018. Y ont souscrit par la suite 59 autres collègues qui étaient absent.e.s à l'Assemblée générale.*

*Lausanne, le 7 décembre 2018*